



# Relevé de décisions de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2017

## Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Pro A et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de PRO A et de PRO B ;
- M. le Représentant de l'Union Nationale des Arbitres ;
- M. le Représentant des Joueurs de Haut Niveau ;

### ▪ Etaient présents : Pro A

ANTIBES SHARKS  
BOULAZAC BASKET (M&P)  
ELAN CHALON (M&P)  
CHAMPAGNE CHALONS REIMS  
CHOLET BASKET  
JDA DIJON BASKET (M&P)  
BCM GRAVELINES DUNKERQUE  
HYERES TOULON VAR B. (P)  
LE MANS SARTHE BASKET  
LIMOGES CSP SASP (M&P)  
ASVEL LYON-VILLEURBANNE (M&P)  
AS MONACO BASKET (M&P)  
NANTERRE 92 SAS (M&P)  
LEVALLOIS METROPOLITANS  
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ  
STRASBOURG IG

### Représentés par :

Frédéric JOUVE  
Pierre BONNEAU  
Remy DELPON  
Michel GOBILLOT  
Didier BARRE  
Jean-Louis BORG  
Christian DEVOS  
Philippe LEGNAME  
Christophe LE BOUILLE  
Youri VERIERAS  
Alain CLOUX  
Paul MASSERON  
Frédéric DONNADIEU  
Jean-Pierre AUBRY  
Didier REY  
Martial BELLON

**16 clubs présents ou représentés, soit 32 voix pour les votes.**  
2 clubs sont excusés : JL BOURG BASKET, LE PORTEL COTE D'OPALE

▪ Etaient présents : Pro B

AIX MAURIENNE SAVOIE BASK (P)  
ADA BLOIS BASKET  
ETOILE CHARLEVILLE-MEZIERES  
HERMINE DE NANTES  
POITIERS BASKET 86 (M&P)  
ORLEANS LOIRET BASKET (M&P)  
UJAP QUIMPER 29 (P)  
CHORALE DE ROANNE (M&P)  
SAINT CHAMOND BASKET  
SLUC NANCY  
JA VICHY-CLERMONT (P)

Représentés par :

Luc TORRES  
Paul SEIGNOLLE  
Luc TORRES  
Jean-Luc CADIO  
Dominique POEY  
Vincent FONTAINE  
Alain BERAL  
Raphael GAUME  
Roger PAOUR  
Philippe DURST  
Paul SEIGNOLLE

**11 clubs présents ou représentés, soit 11 voix pour les votes.**

**7 clubs sont excusés : CAEN BASKET CALVADOS, ASC DENAIN VOLTAIRE P.H, A.L.M. EVREUX, FOS PROVENCE BASKET, STB LE HAVRE, LILLE METROPOLE BASKET, ROUEN METROPOLE BASKET,**

• Les personnalités qualifiées désignées par les clubs :

Etaient présents : M. BERAL  
M. CHIRON  
M. LEMASSON  
M. MULLER

Etaient absents excusés : M. BEYINA  
M. DIOUMASSI  
M. PHILIPPEAU

• Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :

Etait présent : M. JEHANNO

Etaient absents excusés : M. BARDERA  
Mme NDONGUE

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **5 soit 5 voix pour les votes.**

• Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :

Etait présent : M. LEGNAME

Etaient représentés : M. MERLIOT (représenté par M. MULLER)  
M. VENDRAN (représenté par M. JEHANNO)

Etait absent excusé : M. SALMON

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : **3 soit 6 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Etait présent : M. RUIZ

- **Le représentant des joueurs :**

Etait absent excusé : M. PASSAVE

- **Le représentant des arbitres :**

Etait absent excusé : M. BRETAGNE

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Etait absent excusé : M. RESTOUT

- **Assistait à la réunion :**

M. Jean-Pierre SIUTAT

Président de la FFBB

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : **1 soit 1 voix pour les votes.**

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

**36 membres sur 54, représentant 55 voix sur 76 sont présents ou représentés (16 pouvoirs).**

**L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.**

**Résolution n°1 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 13 décembre 2017 approuve le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017 à l'unanimité.

**Résolution n°2 : Approbation de la convention de délégation FFBB/LNB pour la période 2018/2021**

**Résultat des votes :**

**36 votants - 55 voix exprimées**

Votes pour : 55 voix  
Votes contre : 0 voix  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 13 décembre 2017 approuve à l'unanimité la convention de délégation FFBB/LNB pour la période 2018/2021.

\*\*\*\*\*

\*